

Article

« Les Québécois dont la langue est flottante et la mobilité linguistique »

Jacques Henripin

Cahiers québécois de démographie, vol. 14, n° 1, 1985, p. 87-98.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/600558ar>

DOI: 10.7202/600558ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Les Québécois dont la langue est flottante et la mobilité linguistique

Jacques HENRIPIN*

La grande majorité des études sur la mobilité linguistique, au Canada, reposent sur les informations fournies par les recensements. Mais les estimations publiées par Statistique Canada sur la langue maternelle et la langue la plus souvent parlée à la maison sont loin de la perfection, comme chacun le sait (Castonguay, 1977 et 1983; Lachapelle, 1977). Celles du recensement de 1981, en particulier, ont été l'objet de vives critiques surtout de la part de Charles Castonguay, l'un des spécialistes de ce domaine, et certainement l'un des plus ingénieux. Cet auteur a étayé ses critiques d'illustrations parfois fort impressionnantes, au point qu'on peut se demander si l'on peut faire des mesures valides de la mobilité linguistique en utilisant les statistiques du recensement de 1981, en particulier pour la province de Québec.

Le but de cet article est de faire brièvement état des problèmes qui se posent au sujet de l'anglais et du français, de la façon dont Statistique Canada les a résolus, de certains résultats bizarres qui en découlent; d'examiner d'un peu plus près certains de ces résultats; enfin de suggérer une estimation vraisemblable des transferts entre l'anglais et le français au Québec.

LES DIFFICULTÉS ET LEUR SOLUTION

Statistique Canada a décidé que chaque personne recensée ne peut avoir qu'une langue maternelle et qu'une «langue la plus souvent parlée à la maison» (nous emploierons dans la suite l'expression «langue au foyer» pour désigner cette caractéristique). C'est là une première source de difficultés, car cette unicité ne correspond pas à la réalité dans

* Département de démographie, Université de Montréal.

L'auteur remercie ses collègues Nicole Marcil-Gratton, Hubert Charbonneau et Réjean Lachapelle pour les suggestions qu'ils lui ont faites. Grâce au dernier, des erreurs élémentaires ont pu être corrigées. Les défaillances qui subsistent sont à mettre au compte de l'auteur.

plusieurs cas : certains enfants apprennent simultanément et sur un pied d'égalité, deux «premières» langues; d'autre part, il est fort plausible que certaines personnes parlent à peu près également deux langues (ou trois) dans leur foyer. Dans ces conditions, une double (ou triple) déclaration traduirait beaucoup mieux la réalité. En principe, la solution à ce problème consisterait à admettre plusieurs réponses et à formuler les questions en conséquence. Mais il y a là aussi un danger : il est probable que beaucoup de personnes seraient tentées de déclarer deux langues alors qu'en réalité il n'y en a qu'une. On aboutirait ainsi, en pratique, à une altération laxiste des concepts de langue maternelle et de langue au foyer.

Les autres difficultés proviennent des libertés que prennent les personnes recensées, lorsqu'elles répondent aux questions posées dans le cadre des consignes rigides actuelles : certaines personnes ne déclarent rien; d'autres déclarent plusieurs langues. Statistique Canada a publié la distribution des réponses, telles qu'elles ont été données (Statistique Canada, 1983). Il faut dire que, dans ces conditions, le paysage statistique se complique singulièrement. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les tableaux spéciaux publiés par Statistique Canada et donnant des distributions croisées des différentes réponses aux questions concernant la langue : réponses simples, absence de réponse et toutes les combinaisons de réponses multiples. En croisant langue maternelle et langue au foyer et en ne retenant que les catégories anglais, français et autre, on arrive à 64 combinaisons. Malgré tout, l'analyste patient y trouve son compte et il peut toujours laisser de côté les cas marginaux qui ont un faible poids démographique ou qui ne se rapportent pas à son propos.

Pour la publication de ses statistiques «normales», Statistique Canada a décidé d'attribuer à chaque personne une seule langue maternelle et une seule langue au foyer. Cette opération a été conduite, semble-t-il, avec beaucoup de soins, en tenant compte de beaucoup de facteurs, à l'aide d'une méthode fort complexe et, jusqu'à preuve du contraire, avec bon sens. Bien entendu, cela entraîne des erreurs, tout le monde en convient.

Le problème est particulièrement névralgique quand il s'agit de déterminer l'intensité de la mobilité linguistique, c'est-à-dire de l'adoption d'une langue au foyer différente de la langue maternelle. Que faire, par exemple, dans le cas des individus qui ont fait la déclaration suivante :

langue maternelle : anglais et français;
langue au foyer : anglais et français.

La méthode utilisée par Statistique Canada pour classer ces personnes suivant la langue maternelle croisée avec la langue au foyer, a conduit à une répartition qui donne à peu près un quart à chaque combinaison possible d'une langue maternelle unique et d'une langue au foyer unique également :

langue maternelle	langue au foyer
anglais	anglais
français	français
anglais	français
français	anglais

Il n'est pas sûr que cette répartition corresponde à la réalité. Mais qui dit mieux ? On notera que les deux dernières combinaisons correspondent à des transferts linguistiques. Ils sont un exemple de ce que Castonguay appelle des «transferts fictifs». L'expression est discutable, et il vaut mieux parler de transferts «présumés», car parmi ces transferts, il y en a une certaine fraction de véritables et il est probable que nul ne sait combien les transferts présumés s'éloignent des transferts réels.

Castonguay suspecte surtout les transferts de l'anglais vers le français. C'est dire que la méthode utilisée par Statistique Canada n'est pas très bonne et en particulier que son application donne des résultats biaisés en faveur du français. Peut-être a-t-il raison, mais il ne le démontre pas. On ne saurait le lui reprocher, car une véritable preuve serait sans doute difficile, voire impossible à établir, sauf en allant vérifier sur place les déclarations qui ont fait l'objet de supputations.

Mais Castonguay a fait, à ce propos, quelques calculs intéressants qui appuient ses suspicions. Il faut reconnaître son ingéniosité; elle nous a valu la découverte d'aspects subtils de la mobilité linguistique et de ses liens avec l'exogamie.

QUELQUES RÉSULTATS SURPRENANTS

Donnons d'abord l'ordre de grandeur des lacunes qui sont à la source des difficultés. Au Québec, en 1981 :

- 30 500 personnes n'ont pas déclaré de langue maternelle; 87 000 ont déclaré l'anglais et le français; 31 800 ont déclaré une autre combinaison de deux langues; enfin 15 000 ont déclaré trois langues maternelles.
- 45 600 personnes n'ont pas déclaré de langue au foyer; 74 500 ont déclaré l'anglais et le français; 38 900 ont déclaré une autre combinaison de deux langues; et 12 800 en ont déclaré trois.
- 9 900 personnes n'ont déclaré ni langue maternelle ni langue au foyer.

- 24 000 personnes ont déclaré l'anglais et le français comme langues maternelles et langues au foyer.

Notons en outre que la propension à déclarer plusieurs langues au foyer est beaucoup plus forte chez ceux qui déclarent plusieurs langues maternelles : 30 à 40 %, alors qu'elle n'est que de 2,0 % pour l'ensemble. Malgré tout, 6 087 000 personnes sur 6 369 000 ont répondu «correctement» aux deux questions (95,6 %).

Statistique Canada a attribué une langue (et une seule) à tous les cas «anormaux». Il en est résulté des transferts linguistiques dont l'ampleur est parfois étonnante. Dans une étude faite pour le Conseil de la langue française, Castonguay (1983) nous révèle l'un de ces phénomènes. Il a calculé la fraction des personnes de langue maternelle anglaise qui ont adopté le français au foyer, pour trois groupes de générations saisies en 1971 et 1981. Leur francisation, au cours des dix années, est surprenante, surtout si l'on tient compte du fait que toutes ces personnes avaient plus de 35 ans en 1971. Voici l'évolution du pourcentage des francisés :

Groupe de générations	1971	1981
1926-1936	8,1 %	15,1 %
1916-1926	6,5 %	13,8 %
1916 et avant	5,9 %	10,8 %

On aurait donc, en gros, un doublement de la fraction des francisés. Cependant, pour interpréter correctement cette évolution, il faut tenir compte du fait qu'une partie de ceux qu'on observe en 1981 sont des nouveaux venus. Faisons un calcul grossier sur le groupe de générations 1926-1936. Ses effectifs étaient de 88 730 en 1971, dont 7 155 étaient francisés. Nous allons supposer, pour les fins de la démonstration, que ces informations sont correctes. Compte tenu de la mortalité et de l'émigration, il semble raisonnable d'estimer que les membres de ces générations qui étaient encore au Québec en 1981 ne devaient pas dépasser 6 500 pour les francisés de 1971 et 58 900 pour les non-francisés, soit un total de 65 400¹. Or, on a recensé 71 680 personnes de langue maternelle anglaise en 1981, pour ce groupe de générations. Il y eut donc environ 6 300 immigrants. Ce nombre est à comparer à 4 340 nouveaux francisés entre 1971 et 1981 (10 840 recensés en 1981 moins les 6 500 subsistants des francisés de 1971). Il suffirait donc que 70 % de ces 6 300 nouveaux venus soient francisés pour rendre compte de tout l'accroissement de la francisation de ce groupe de générations. Évidemment, une telle hypothèse est invraisemblable. En supposant que 15 % des immigrants sont francisés, cela n'ajoute qu'un millier de francisés. Additionnés aux 6 500 subsistants de 1971, cela ne fait que 7 500 au total, et la fraction des francisés ne serait que de

1. Nous avons supposé une mortalité de 4 % et une fraction d'émigrants de 5 % pour les francisés et de 24 % pour les non-francisés.

10,5 % (7 500 divisé par 71 680). On est loin du 15,1 % calculé par Castonguay d'après les informations du recensement. Même en supposant que les subsistants de 1971 ont gagné un point procentuel, on n'arrive toujours qu'à 11,5 % environ, ce qui laisse 3,6 % de francisés inexplicés, sinon davantage.

Il semble donc que le recensement a majoré le nombre des transferts linguistiques de l'anglais vers le français. De combien ? Si l'on accepte toutes les estimations précédentes, il faudrait retrancher environ 24 % (3,6 divisé par 15,1) des nombres que donne le recensement de 1981. Retenons, malgré sa fragilité, cette estimation : nous la retrouverons par un autre chemin.

Bien entendu, on peut faire un grand nombre d'exercices du genre de celui que nous venons de faire. On pourrait supposer, par exemple, que la francisation était sous-estimée en 1971, ce qui paraît moins vraisemblable. Mais quoi qu'on fasse, il serait difficile, voire impossible, de démontrer que les estimations de Statistique Canada sont sans danger pour la mesure de la mobilité linguistique.

LE RETOUR AUX SOURCES

Parmi les «éléments de preuve» qu'il avance pour soutenir son opinion que les données traitées par Statistique Canada amplifient les transferts de l'anglais au français (au Québec), il y en a un qui, au premier abord, est assez convaincant. Castonguay a découvert le fait étonnant suivant (Castonguay, 1983 : tableaux 9 et 10) : en 1981, 63,8 % des transferts de la langue maternelle anglaise à la langue au foyer française, sont le fait de personnes d'origine ethnique française. C'est un retour aux sources pour le moins vigoureux. À l'inverse, on ne trouve que 10,5 % des transferts de la langue maternelle française vers la langue d'usage anglaise qui sont le fait de personnes d'origine britannique. Voilà une grande disproportion, il faut l'admettre. Et l'on peut être facilement conduit à penser que, parmi les transferts linguistiques présumés qui résultent du traitement des données de Statistique Canada, il y en a une plus grande proportion qui sont faux quand il s'agit du passage de l'anglais au français que ce n'est le cas pour le mouvement de sens contraire.

Tout cela est possible. Mais la disproportion découverte par Castonguay est moins étonnante qu'il ne paraît à première vue. Il suffit d'examiner la composition, suivant l'origine ethnique, des groupes de langue maternelle anglaise et française au Québec. La voici, pour 1971 et 1981, en pourcentages :

Langue maternelle et année	Origine ethnique			
	Britannique	Française	Autre	Total
Anglais 1971	67,0	11,2	21,8	100,0
1981	60,3	15,0	24,7	100,0
Français 1971	2,2	95,8	2,0	100,0
1981	2,0	95,9	2,1	100,0

Les informations concernant l'origine ethnique ne sont pas comparables pour les deux recensements, car en 1981 il était possible de déclarer plusieurs origines ethniques. Cette différence affecte surtout les personnes de langue maternelle anglaise : 10 % ont déclaré une origine multiple en 1981, alors qu'on n'en trouve que 1 % pour les personnes de langue maternelle française. Dans le tableau précédent, nous avons tout ramené à une seule origine ethnique par un procédé simple : dans le cas d'une double origine, nous avons séparé les effectifs en deux parties égales; dans le cas d'une origine triple, en trois parties égales.

Si l'on accepte ce procédé, on en conclut que les personnes de langue maternelle anglaise sont de moins en moins britanniques, ce qui est sans doute vrai, mais peut-être pas autant que le laissent entendre nos résultats. Le passage de 11,2 à 15,0 % de personnes d'origine française paraît un peu fort, mais la dernière valeur ne doit pas être inférieure à 14,0 %. Quant aux personnes de langue maternelle française, leur origine ethnique reste toujours aussi homogène : 96 % sont d'origine française.

Ce qui nous intéresse surtout pour l'analyse qui va suivre, c'est que 14 ou 15 % des personnes de langue maternelle anglaise sont d'origine française, tandis que 2 % seulement des personnes de langue maternelle française sont d'origine britannique. Rapprochons maintenant ces faits de la découverte étonnante de Castonguay. Voici comment les choses se présentent :

- parmi les personnes de langue maternelle anglaise, 14,0 % (nous adopterons cette valeur) sont d'origine française et fournissent, d'après Castonguay, 63,8 % des transferts de l'anglais vers le français; le rapport de ces deux pourcentages est $63,8 \div 14,0 = 4,56$. (Si l'on retient 15,0 %, le rapport est de 4,23);
- parmi les personnes de langue maternelle française, 2,0 % sont d'origine britannique et fournissent 10,5 % des transferts du français vers l'anglais; le rapport est $10,5 \div 2,0 = 5,25$.

La quasi-égalité de ces deux rapports est tout à fait remarquable. Que signifie-t-elle ? Tout simplement que, lorsqu'une personne a une langue maternelle (anglaise ou française) différente de son origine (française ou britannique), elle a une propension particulièrement forte à revenir à sa langue d'origine. Cette propension est à peu près cinq fois plus forte que pour l'ensemble de son groupe de langue maternelle (toutes origines). En d'autres termes, pour ce qui est de l'anglais et du français, une personne d'origine X et de langue maternelle Y, a une propension à adopter comme langue au foyer la langue X (celle qui correspond à son origine ethnique) qui est cinq fois plus forte que la propension de l'ensemble des personnes de langue maternelle Y.

Cela est au moins aussi vrai pour les transferts du français vers l'anglais que pour les transferts de l'anglais vers le français. Du point de vue de la validité des estimations de transferts linguistiques tirées des recensements, la conclusion pratique est la suivante : rien, dans ces phénomènes à première vue étonnants, ne permet de penser que les transferts de l'anglais vers le français ont été surestimés plus que les transferts de sens inverse.

Cela ne signifie pas que ces estimations sont correctes. Cela signifie qu'elles ne paraissent pas biaisées en faveur du français.

Cela étant dit, Castonguay a sans doute raison de penser que pour un certain nombre de personnes, la langue maternelle est mal assurée. Certaines en ont deux; d'autres ne s'y sentent plus à l'aise; d'autres enfin se sont mariées avec une personne dont la langue est celle de leur propre origine et y reviennent. Il semble que cela joue à peu près de la même façon, pour les personnes qui se meuvent entre l'anglais et le français, quel que soit le sens du mouvement.

Ce petit exercice comporte une leçon méthodologique qui dépasse le cadre des problèmes soulevés. La plupart du temps, les analystes ne se méfient pas assez de la valeur des informations sur lesquelles ils s'appuient. Il y a aussi des cas où l'on s'en méfie trop; ou plus exactement : on se laisse parfois arrêter par des anomalies apparentes, qui peuvent ne pas en être.

QUE DIT LE BON SENS ?

Chacun sait que le bon sens est souvent trompeur, mais voyons tout de même ce qu'il donne. Statistique Canada a publié, comme nous l'avons déjà signalé, la distribution complète des déclarations faites au recensement de 1981, en croisant langue maternelle et langue au foyer. Dans le même tableau, on trouve l'attribution des langues à laquelle aboutit le procédé mis au point par Statistique Canada. Examinons, à l'aide de ces informations, ce qu'on pourrait retenir quant aux transferts entre l'anglais et le français, avec le parti pris d'en retenir le moins possible.

Voici d'abord la répartition de ces transferts entre ceux qui sont non équivoques (une seule langue déclarée) et ceux qui ont été présumés en vertu du procédé de Statistique Canada (en milliers) :

	Anglais vers français	Français vers anglais
Non équivoques	39,9	73,2
Présumés	42,2	33,2
Total	82,1	106,4

La fraction des «présumés» est passablement plus forte dans le cas des transferts «anglais vers français» (51 %) que dans le cas du mouvement inverse (31 %).

Ces transferts présumés viennent d'un grand nombre de combinaisons de déclarations ambiguës. Mais comme nous voulons faire une estimation minimale, nous n'allons retenir que les sources principales, au nombre de trois.

1. La source la plus importante des transferts présumés de l'anglais vers le français est constituée par les personnes qui ont déclaré avoir l'anglais et le français comme langues maternelles (87 030). Parmi celles-ci, 49 540 ont déclaré le français comme langue au foyer. Cette dernière langue n'étant pas équivoque, le problème est de faire la répartition entre langue maternelle anglaise et française. Statistique Canada en a attribué un peu plus de la moitié (27 680) à la langue maternelle anglaise, ce qui fait autant de transferts de l'anglais vers le français. Cela est-il vraisemblable ? Peut-être, mais comme nous avons pris le parti d'être plutôt sévère, nous avons décidé de ne prendre que le quart des 49 540, soit 12 400 au lieu de 27 680.

De la même source, proviennent évidemment des transferts de sens contraire : 11 855 personnes ont déclaré l'anglais et le français comme langues maternelles et l'anglais comme langue au foyer. Statistique Canada en a attribué 5 980 à la langue maternelle française (transferts du français vers l'anglais). Nous ne retiendrons que le quart des 11 855, ce qui donne environ 3 000, au lieu des 5 980.

2. La deuxième source en importance est le fait des personnes qui n'ont déclaré qu'une langue maternelle (l'anglais ou le français) mais les deux langues comme étant le plus souvent parlées à la maison. Des 10 235 personnes de langue maternelle anglaise qui sont dans ce cas, Statistique Canada en a attribué 5 130 à la langue au foyer française (transferts anglais vers français) et des 37 025 personnes de langue maternelle française à double langue au foyer, on en a attribué 17 800

à l'anglais (transferts français vers anglais). Nous ne retiendrons que la moitié de ces nombres, soit :

2 565 transferts anglais vers français;
8 900 transferts français vers anglais.

3. La troisième source que nous retiendrons est encore plus ambiguë : 23 985 personnes ont déclaré avoir l'anglais et le français comme langues maternelles et langues au foyer. Statistique Canada en a tiré 6 170 transferts anglais vers français et 5 210 transferts français vers anglais. Nous ne retiendrons, pour chacun de ces deux types de transferts, que la moitié du plus petit nombre, soit 2 600.

Voici maintenant l'estimation totale des transferts présumés, qu'on peut comparer à celle de Statistique Canada (nombres en milliers) :

	Anglais vers français (1)	Français vers anglais (2)	Rapport (1)/(2)
1. Notre estimation	17,6	14,5	1,21
2. Statistique Canada	42,2	33,2	1,27
3. Différence	24,6	18,7	-
4. Rapport 1/2	0,42	0,44	-

Les transferts présumés sont ainsi réduits de plus de la moitié. Ils restent plus importants pour le mouvement «anglais vers français», mais cela ne tient pas à la méthode; cela est dû au grand nombre de personnes ayant une double langue maternelle et qui ont le français comme langue au foyer.

Si l'on combine maintenant les transferts non équivoques aux transferts présumés, on obtient les résultats suivants (nombres en milliers) :

	Anglais vers français (1)	Français vers anglais (2)	Rapport (1)/(2)
1. Notre estimation	57,5	87,7	0,66
2. Statistique Canada	82,1	106,4	0,77
3. Rapport 1/2	0,70	0,82	-

Les rapports de la ligne 3 montrent clairement que nous avons réduit les transferts «anglais vers français» beaucoup plus (30 %) que les transferts «français vers anglais» (18 %). Les premiers ne représentent plus que 66 % des seconds, alors que d'après les estimations de Statistique Canada, les premiers équivalaient à 77 % des seconds. Il est en outre intéressant de constater que ce rapport de 66 % est très proche de celui que donnaient les estimations de Statistique Canada pour 1971 : 67 % (49 000 transferts anglais vers français et 73 500 transferts français vers anglais).

Malgré cette similitude rassurante, nous croyons que notre estimation est un peu trop sévère. Rappelons qu'elle réduit de plus de la moitié les transferts présumés de Statistique Canada. Si nous avions à faire un pari, nous miserions sur une réduction d'environ 25 % des transferts «anglais vers français» et sur une réduction d'environ 15 % des transferts «français vers anglais». Cela représente respectivement 62 000 et 90 000 cas. Que vaut un tel pari ? Peut-être pas beaucoup plus que le fait d'être plausible. Mais un peu plus tout de même : cette réduction de 25 % des transferts «anglais vers français», c'est à peu près ce que nous avons trouvé, par une tout autre méthode, à propos de l'examen de la francisation d'un groupe de générations anglophones, entre 1971 et 1981.

CONCLUSION

Tout lecteur épris de certitude restera déçu par les analyses que nous avons faites. Même si certains résultats sont convergents, d'autres se contredisent. Par exemple, l'analyse de l'étonnant retour à la langue d'origine, phénomène dépisté par Castonguay, ne confirme pas que Statistique Canada aurait gonflé les transferts «anglais vers français» davantage que les transferts «français vers anglais». Par contre, l'étonnante francisation des anglophones, entre 1971 et 1981, laisse entendre que cela a pu se produire.

Il est probablement impossible de tirer l'affaire au clair, et probablement pour une excellente raison : environ quatre pour cent de la population québécoise est relativement flottante, quant à la langue maternelle ou la langue au foyer et parfois les deux. Mais même cela n'est pas certain. Car parmi ceux qui ont fait des doubles déclarations, il y en a peut-être un bon nombre dont la situation réelle correspond aux données du recensement. Statistique Canada a pris le parti de couler tout le monde dans le moule de la langue maternelle et de la langue au foyer uniques. Il est bien évident que cela traduit mal des situations réelles parfois plus ambiguës. La solution qui vient naturellement à l'esprit est d'accepter les doubles langues (voire les triples). Mais en le faisant ouvertement, peut-être incitera-t-on beaucoup de personnes à mettre deux langues sur un pied d'égalité, contrairement aux faits.

Peut-être est-il plus sage de continuer à poser les questions comme on l'a fait en 1981, en laissant entendre qu'il n'y a qu'une réponse possible. Cela n'empêche pas de publier les doubles déclarations, comme Statistique Canada l'a fait. Les tableaux statistiques qui en résultent sont cependant beaucoup plus compliqués. Quant aux analystes, ils devraient peut-être mettre à part une catégorie particulière de Canadiens : les «flottants linguistiques».

Pour en savoir plus long sur eux, il faudrait un questionnaire beaucoup plus nuancé que ce que Statistique Canada peut se permettre dans le cadre du recensement. Il faudrait couvrir d'autres domaines que la vie au foyer : langue principalement utilisée au travail, à l'école; langue des journaux lus, des émissions de télévision regardées, des amis fréquentés; et pourquoi pas la langue dans laquelle on rêve ou celle qu'on utilise quand on se parle à soi-même ! On imagine difficilement ce genre de choses sur un questionnaire de recensement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CASTONGUAY, Charles, 1977. «Le mécanisme du transfert linguistique». Cahiers québécois de démographie, 6, 3, 137-155.
- CASTONGUAY, Charles, 1983. Évolution des transferts linguistiques au Québec selon les recensements de 1971 et 1981. Québec, Conseil de la langue française, édition provisoire.
- LACHAPELLE, Réjean, 1977. «Quelques notes à propos de la comparabilité de la composition par langue maternelle aux recensements de 1971 et 1976». Cahiers québécois de démographie, 6, 3, 93-136.
- STATISTIQUE CANADA, 1983. Langue maternelle, langue parlée à la maison et langue officielle, 1981, tableaux spéciaux sur le traitement des données. Ottawa, Division des caractéristiques sociales, du logement et des familles.

RÉSUMÉ - SUMMARY - RESUMEN

HENRIPIN, Jacques - LES QUÉBÉCOIS DONT LA LANGUE EST FLOTTANTE ET LA MOBILITÉ LINGUISTIQUE

Les mesures de la mobilité linguistique entre l'anglais et le français, au Québec, sont sujettes à caution, à cause de la façon dont les personnes recensées ont déclaré leur langue maternelle ou leur langue au foyer, et aussi à cause du mode de traitement de ces informations par Statistique Canada. Il en résulte des aspects parfois étonnants de la mobilité linguistique. Certains de ces résultats sont analysés et une estimation minimale de la mobilité linguistique est présentée. L'auteur croit qu'on devrait mettre de côté les «flottants linguistiques» dans les analyses.

HENRIPIN, Jacques - THE FLOATING-LANGUAGE QUEBECERS AND LINGUISTIC MOBILITY.

The measurement of linguistic mobility between French and English, in Quebec, is subject to criticism, due as well to the way mother-tongue and home-language are stated by persons enumerated, as to the method used by Statistics Canada to manage these data. Some surprising aspects of linguistic mobility come out of this process. Some of these intriguing results are analyzed and a minimal estimate of linguistic mobility is presented. The author thinks that «linguistically floating individuals» should be put aside in the analyses.

HENRIPIN, Jacques - LOS QUEBEQUENSES CUYO IDIOMA ES FLOTANTE Y LA MOBILIDAD LINGUISTICA

La medición de la movilidad lingüística entre el inglés y el francés en Quebec, esta sujeta a la crítica debido al modo en que las personas censadas han declarado su idioma materno o el idioma empleado en el hogar, así como también por el método que utiliza la Oficina de Estadística de Canada (Statistics Canada) para manejar esta información. Esto produce a veces resultados sorprendentes sobre la movilidad lingüística. Algunos de estos resultados son analizados y se presenta una estimación mínima de movilidad lingüística. El autor sostiene que el concepto de «flotantes lingüísticos» debería ser excluido del análisis.